

# LA CONSTRUCTION DES PROBLÈMES PUBLICS

---

Définitions de situations  
dans des arènes publiques

Daniel CEFAI

La question des problèmes sociaux (1) est depuis longtemps un thème de discussion dans le champ sociologique aux États-Unis. La revue *Social Problems* en est la principale tribune. Elle est liée à l'émergence et au déploiement de l'État-Providence, au traitement de la question sociale par des politiques publiques et au projet moderne d'une réforme éclairée de la société.

Deux grandes thèses se sont longtemps affrontées dans ce domaine : celle de la théorie fonctionnaliste, défendue par R.K. Merton, et celle de la théorie du conflit des valeurs (*value-conflict theory*), développée par W. Waller, R. Fuller et R. Myers. Selon Merton, la « désorganisation sociale » et le « comportement déviant » renvoient à des « inadéquations dans le système social », de telle sorte que les visées collectives et les objectifs individuels de ses membres sont moins pleinement réalisés qu'ils l'auraient été dans un « système social

alternatif » (2). « Une dysfonction sociale réfère à un ensemble déterminé de conséquences d'un pattern déterminé de comportement, de croyance ou d'organisation, qui interfère avec un besoin fonctionnel déterminé d'un système social déterminé » (3). Le sociologue est un ingénieur social redoublé d'un médecin social : il définit quelles sont les conditions normales ou optimales de fonctionnement de la société, et propose par référence à ce modèle contre-factuel un diagnostic des dysfonctions indésirables et évitables, élabore un programme des améliorations possibles et prescrit une ordonnance des remèdes souhaitables. Les problèmes sociaux peuvent être « manifestes » si tous s'accordent sur leur définition, mais un désaccord peut surgir à ce sujet entre sociologue et acteurs : ils peuvent être alors « latents », s'ils sont objectivement fondés mais sans conscience subjective, ou « faux » (*spurious*), s'ils sont perçus subjectivement mais sans fondement objectif. Cette perspective fonctionnaliste a été critiquée comme vision technocratique propre à l'ingénierie sociale. Elle propose une définition tautologique des problèmes sociaux : le problématique renvoie au normal ou à l'optimal qui renvoie au problématique. Elle n'a en toute rigueur aucun intérêt descriptif ou analytique.

Selon Fuller et Myers, les conditions objectives ne suffisent pas à désigner un problème social : si les membres d'une société n'énoncent pas de jugements de valeur sur une situation qui leur semble insupportable ou indésirable, alors il n'y a pas de problème social (4). Cette position nous semble faire écho au fameux théorème de W.I. Thomas, crucial pour les sociologues de Chicago, selon lequel la compréhension sociologique d'une situa-

Je remercie Louis QUÉRÉ et les lecteurs anonymes de *Réseaux* pour leur lecture serrée des versions de ce texte.

(1) Une généalogie de la catégorie de « problème social » devrait être tentée, depuis les travaux des réformateurs sociaux du XIX<sup>e</sup> siècle, jusqu'à la reprise de leurs méthodes et de leurs programmes par la sociologie naissante. L'École de Chicago a été l'un des lieux de reformulation des objectifs et des méthodes sociologiques, par distinction par rapport aux agences de bienfaisance humanitaire, auxquelles E. Park prenait également part (PLATT, 1983 ; BULMER, 1984). Nous parlons de la *construction des problèmes publics* à propos de problèmes sociaux dont la formulation et dont la résolution sont des enjeux d'ordre public (GUSFIELD, 1981).

(2) MERTON et NISBET, 1971, p. 820.

(3) *Ibid.*, p. 839.

(4) CASE, 1924, p. 268 ; WALLER, 1936, p. 922 ; FULLER, 1938, p. 433 ; FULLER et MYERS, 1941a, p. 25, et 1941 b, p. 320.

tion doit s'effectuer à travers les définitions qu'en proposent les acteurs. Fuller et Myers montrent comment le problème social peut provenir d'une interférence ou d'un conflit entre différentes valeurs. Le silence sur la sexualité à la maison ou à l'école est une des raisons de la propagation des maladies vénériennes, la condamnation des mères célibataires provoque l'avortement ou l'abandon des enfants hors mariage (5). Le moralisme des *do-gooders*, ou des entrepreneurs de morale (6), a alors le double effet pervers de faire émerger un problème social et d'en prévenir la résolution. Cette position nous semble cependant contestable en ce qu'elle tend à fétichiser les valeurs comme des forces réelles qui se contrediraient ou s'annuleraient, sans s'inquiéter des acteurs ou des interactions, des pratiques ou des contextes où ces valeurs s'incarnent. Elle continue en outre à accréditer le dualisme entre « conditions objectives », « dont l'existence et l'amplitude peuvent être vérifiées par des observateurs impartiaux et accomplis », et « définitions subjectives », cette « conscience » que les conditions objectives menacent des valeurs capitales (7).

Dans les années 60, H. Becker, A. Strauss et H. Blumer ont reformulé cette position dans les termes de l'interactionnisme symbolique. Ainsi Becker explique-t-il que la déviance n'est pas seulement la transgression d'une norme communément admise, mais qu'elle est aussi une production des groupes sociaux qui « instituent des normes dont la transgression constitue la

déviance » (8). Elle n'est pas construite comme problème public parce qu'elle sort des moyennes statistiques ou parce qu'elle relève d'une pathologie médicale, mais parce qu'elle est l'enjeu d'un processus d'étiquetage. Nous n'avons plus affaire au traitement d'une dysfonction ou à un conflit de valeurs, mais à une activité collective qui est attribué le label de « déviant » : policiers, juges, professeurs, parents et assistantes sociales stigmatisent un comportement comme déviant, et sont eux-mêmes stigmatisés comme des étrangers au monde du déviant, qui s'approprie dans son procès d'auto-identification certains des stigmates qui lui sont apposés par ses interactants. Ce n'est pas pour autant que la question ontologique de la réalité des problèmes sociaux et celle, éthique, de la légitimité, cessent de se poser. Faut-il les réduire à l'appréhension et à l'appréciation qu'en ont les acteurs ? Peut-on les dissoudre dans leurs descriptions, interprétations, revendications ou justifications ? Pour H. Becker comme pour H. Blumer, le « maquillage objectif des problèmes sociaux est inutile » (9). Nombre de situations qui pourraient être thématiques comme aussi urgentes, aussi dangereuses ou aussi dommageables que les problèmes publics sont passées sous silence par les mass media ou ignorées par l'« opinion publique » et par les « pouvoirs publics » (10). Mais cela n'implique pas que tous les problèmes publics soient des fictions collectives (11). Les polémiques autour de l'engagement du sociologue témoignent de ce que les enjeux ne sont pas simplement de

(5) FULLER et MYERS, 1941a, p. 26.

(6) BECKER, 1966.

(7) FULLER et MYERS, 1941b, p. 320.

(8) BECKER, 1966, p. 32.

(9) BLUMER, 1971, p. 305.

(10) Nombre de problématiques ont été mises à l'épreuve, dont celle de l'argumentation et de la dramatisation publiques (GUSFIELD, 1981 ; EDELMAN, 1977, 1991) ; celle de la production de l'information par les mass-media (TUCHMAN, 1978 ; GANS, 1979 ; GITLIN, 1980 ; PADIOLEAU, 1981) ; celle de la mobilisation de ressources par l'action collective des mouvements sociaux (OBERSCHALL, 1973 ; LAPEYRONNIE, 1988) ; celle des opérations d'ajustement des cadres d'orientation (*frame alignment*) (SNOW et alii, 1986) ; celle de stratégies identitaires ou cognitives (COHEN, 1985 ; PIZZORNO, 1985 ; EYERMANN et JAMISON, 1991) ; celle d'un équilibre entre offre politique et demande sociale (CHARLOT, 1986 ; OFFERLE, 1987 ; GAXIE, 1993) ; celle de la mise sur agenda (*agenda setting*) des décisions administratives et gouvernementales (KINGDON, 1984 ; PADIOLEAU, 1982 ; GARRAUD, 1990). Nous insisterons ici sur la question de la construction de la réalité et de la légitimité des problèmes publics, en usant d'un modèle qui intègre des propositions issues de la sociologie phénoménologique, de l'interactionnisme symbolique, des théories de l'espace public, et de la rhétorique et de la dramaturgie sociales.

(11) BECKER, p. 218-231.

littérature. Un balancement est repérable entre rester « sur la touche », « en marge » des conflits à analyser (*to stay on the side*) (12), ou choisir « son camp », savoir « de quel bord » on est (*whose side to be on*) (13), entre l'ironie sceptique et l'engagement réfléchi. Mais ce désaccord sur la portée de la neutralité éthique et politique du chercheur n'est pas un aveu de scepticisme ou de cynisme d'un côté, de militantisme ou de moralisme de l'autre. Le sociologue qui déconstruit des problèmes publics « suspend son jugement » quant à la pertinence des propositions sur ce que le monde est et devrait être, cela même s'il est conscient que son point de vue commande en partie aux hypothèses et aux perspectives qu'il déploie, et même s'il se réserve pour retrouver après coup ses droits et ses devoirs de citoyen ordinaire, ou ses fonctions de conseiller en politiques publiques. La normativité du concept de problème public n'en est pas moins irréductible – la question de sa réalité et de sa légitimité ressurgit toujours et encore au cœur des opérations de connaissance qui tentent d'en rendre compte. Et pourtant, la déontologie du chercheur lui impose de réfléchir autant qu'il est possible ses présupposés épistémologiques et méthodologiques, éthiques et politiques, de façon à contrôler la normativité de ce qu'il dit et fait.

## ARÈNES PUBLIQUES

Ni faits purs et durs, ni inventions de l'esprit. Un débat s'est donc engagé autour de la notion de « conditions objectives » – remplacée par la suite par celle de « conditions supposées » (*putative conditions*) – qui pointent vers un *lieu réel, extérieur et transcendant*, dont les revendications des acteurs seraient un reflet ou un effet. À l'opposé, le compte rendu des différentes perspectives depuis lesquelles les acteurs élaborent les coordonnées d'une situation problématique a été taxé de subjectivisme

et d'idéalisme, les sciences sociales se devant d'appliquer une « rupture épistémologique » avec le sens commun. Nous ne retrouvons là rien d'autre qu'une aporie qui traverse l'histoire de la philosophie, entre subjectivisme et objectivisme, entre réalisme et idéalisme (14). Pour notre part, nous pensons que le problème public est construit et stabilisé, thématiqué et interprété dans les *cadres* ou les *trames de pertinence* qui ont cours dans un *horizon d'interactions et d'interlocutions*. Son existence se joue dans une dynamique de production et de réception de récits descriptifs et interprétatifs ainsi que de propositions de solution. Ces récits lui confèrent son individualité, sa réalité et sa légitimité ; ils campent les protagonistes et les intrigues qui le constituent. Ils engagent des connaissances de *sens commun*, préjugés et stéréotypes entre autres, partagées par ses producteurs et ses récepteurs ; ils sont rectifiés à travers des entrecroisements d'images et des confrontations d'arguments, qui sont toujours plus que des états mentaux subjectifs. La substitution aux « conditions objectives » de « conditions supposées » ne fait que déplacer les termes de l'aporie, sans reconnaître que nous n'avons jamais affaire qu'à une diversité de versions du problème public, qui correspondent à la diversité de ses modes de construction. La factualité du problème public n'est pas niée quand elle est ressaisie au foyer ou au terme d'une multiplicité d'actes de constitution ou de configuration. Et elle ne l'est pas davantage quand elle est méthodiquement mise en suspens, et quand la question de sa réalité et de sa légitimité est thématiquée pour elle-même. C'est une phase de la recherche de pratiquer un soupçon généralisé sur toutes les versions, de les mettre en équivalence, sans fixer le cran d'arrêt d'une évidence objective ou d'une certitude morale. C'en est une autre d'interroger le bien-fondé relatif de ces versions, et de porter l'investigation vers la découverte d'indices qui les corroborent, d'arguments qui les crédibilisent. Mais là encore

(12) GUSFIELD, 1984.

(13) BECKER, 1967.

(14) WOOLGAR et PAWLICH, 1985.

une telle démarche maintient sa réserve éthique et politique, et ne peut prétendre établir la vérité ultime des « faits ». Le seul privilège des praticiens des sciences sociales, par rapport aux journalistes ou aux politiciens, ou aux citoyens ordinaires, est celui du temps disponible et de la compétence acquise pour mener des enquêtes de terrain et trouver des éléments de comparaison, réunir des informations et soupeser des propositions et, avec autant de désintéressement pratique qu'il peut se faire, risquer un diagnostic, sinon un pronostic, qui se distancie des versions des acteurs eux-mêmes. L'observateur a pour seul privilège de pouvoir chausser plusieurs paires de lunettes, et de rectifier les uns par rapport aux autres les différentes perspectives qu'elles lui ouvrent – sans prétendre les annuler en les rapportant à des faits objectifs, ni les relativiser comme visions subjectives qui s'équivalent.

Nous avons parlé de « construction » des problèmes publics par les acteurs collectifs, pour sacrifier au langage devenu commun en sciences sociales. Mais le terme de « constitution », façonné par l'histoire de la phénoménologie, qui ne laisse réduire la genèse temporelle d'une signification intersubjective ni à l'activité d'un sujet ni à la passivité d'un objet, ou celui de « configuration » (*Gestaltung*), entendu au sens merleau-pontien d'émergence d'une structure figure-fond, qui ne soit assignable ni à la matière ni à l'esprit, nous semblerait plus approprié. Il est insuffisant en un sens de parler de « construction » de la réalité ou de la légitimité, de la causalité ou de la responsabilité : c'est laisser entendre que les enjeux cognitifs et normatifs des problèmes publics sont indéfiniment manipulables, que les critères de leur appréhension et de leur appréciation sont arbitraires ou artificiels ; c'est ouvrir la porte à toutes formes de scepticisme et de cynisme, auxquels n'échappe pas la critique de la domination qui prête aux « dominants » un pouvoir de produire des illusions (auxquelles ils finissent par croire) et cantonne les « dominés »

dans l'impouvoir de la seule consommation de ces illusions (dont ils parviennent parfois à réchapper). Nous nous sentirions plus proches de l'approche esquissée par P. Ricœur, sous le nom de *triple mimesis* (15), pour qui ce que les historiens tiennent pour « construction d'un récit » n'est que le moment central de sa « configuration narrative ». Appliquée aux problèmes publics, cette configuration narrative s'ancre en amont, dans la *gestation* dans l'expérience privée et dans la formulation à usage interpersonnel d'un « malaise », par des producteurs de sens qui ne sont pas encore des victimes ou des dénonciateurs (avant la configuration), et surtout en aval, dans la *réception* par les différents acteurs collectifs et leurs destinataires respectifs des versions du problème public (après la configuration). Il y a, au bout du compte, trois moments de la configuration narrative qui, de surcroît, entretiennent des rapports de rétroaction les uns avec les autres : à chaque phase de la *triple mimesis*, les narrateurs sont dans la double position de producteurs et de récepteurs – le jeu de leurs échanges de récits dessinant l'espace-temps narratif du problème public.

Cette configuration narrative est aussi une configuration dramatique, la mise en récit se doublant souvent d'une mise en scène qui ne lui est pas réductible. L'une et l'autre ont pour caractéristique de rendre sensibles et dicibles des thèmes et de les articuler dans des contextes de sens. Le procès de publicisation se joue dans le passage de l'un à l'autre des moments de la *triple mimesis*, dans le jeu des cadrages et des re-cadrages successifs du problème public. Nous pensons ici aux *cadres de l'expérience* analysés par E. Goffman (16), qui permettent dans une situation donnée d'en spécifier tel ou tel aspect, et de comprendre et de décrire des événements naturels ou des actions pilotées. Sur ces « cadres primaires », « systèmes cohérents d'entités, de postulats et de règles » ou simples perspectives pratiques sans forma-

(15) RICŒUR, 1983.

(16) GOFFMAN, 1991, p. 30sq.

lisation aucune, des *modalisations* peuvent être opérées, qui retranscrivent dans un autre mode, au sens musical, le sens de l'activité ou de la situation (17). Une commutation de code, un changement de registre, une modalisation de cadre conduit à la mobilisation de nouvelles « conventions » pour rendre compte de ce à quoi on a affaire. Cette problématique peut être recroisée avec celle de la pertinence analysée par A. Schütz (18). Tout procès de définition et de maîtrise de situation met en jeu des faisceaux de visées intentionnelles, qui organisent l'émergence de *thèmes* dans un contexte, où s'intriquent trois *structures de pertinence* – thématique, interprétative et pragmatique. Si l'on annule le subjectivisme des motifs, qui est parfois celui de Schütz, pour considérer ceux-ci comme des traits typiques d'un cadrage dans le langage de l'intentionnalité, nous avons en vue des distributions d'« indices de pertinence » qui se temporalisent, en raison des circonstances *imposées* par l'environnement ou en relation aux guidages opérés et aux interactions gérées par l'acteur. La structure foyer/horizon, propre à toute visée intentionnelle, se modifie, que ce soit dans la relation des objets aux marges du champ perceptif et manipulatoire, accessible au corps, ou dans la relation des thèmes au contexte, qui focalise l'*attention* vers des figures saillantes (thèmes) se découpant sur un fond ou depuis un horizon d'attentes d'arrière-plan (contexte). Dans le langage schützien, les cadres de pertinence sont cette « trame d'indices de pertinence » qui s'incarnent dans l'identification des

thèmes, et spécifient le type d'inférences interprétatives et d'opérations pratiques applicables à ces thèmes.

Nous passons alors d'un modèle représentationniste à un *modèle praxéologique* des arènes publiques (19). Nommer et narrer, c'est déjà *catégoriser* (20), faire advenir à l'existence et rendre digne de préoccupation, qu'il s'agisse de « nouvelle pauvreté » ou d'« avortement volontaire », de « malaise des banlieues » ou de « commerce d'enfants ». Les faits ne sont jamais accessibles que dans l'horizon des représentations que l'on s'en fait et que l'on s'en donne ; ce « on », loin d'être une personne individuelle, est un horizon d'interactions et d'interlocutions dans lequel se construisent une réalité et une légitimité (21). Par ailleurs, nommer et narrer, c'est déjà *agir*, entrer dans une logique de désignation et de description du problème en vue de le résoudre. Dans la lignée pragmatiste de J. Dewey, le problème public est plus que le produit d'un « *étiquetage collectif* » (22), c'est une « *activité collective* » en train de se faire. Les attributions de causalité et les imputations de responsabilité, les identifications d'acteurs et les configurations d'actions, les évaluations de préjugés et les propositions de solutions, sont autant d'« accomplissements pratiques » (23) dans des situations vécues et perçues comme problématiques. Inscire le problème public dans un contexte de description et d'interprétation, d'explication et de jugement, ce n'est pas seulement le désigner comme un référent objectif ; c'est aussi le faire advenir en tant que problème

(17) *Ibid.*, p. 50sq.

(18) SCHÜTZ, 1970.

(19) QUÉRÉ, 1990, 1991, décrit comment l'opinion publique ne peut être considérée comme une « agrégation d'opinions individuelles », ni l'opinion commune comme une « affaire de convergence empirique d'attitudes, de réactions ou de sentiments » ; pas plus qu'elle ne peut être traitée comme un « état d'esprit collectif » justiciable d'une explication causale. Il développe une conception *praxéologique* de l'opinion publique, dont la « validation intersubjective relève de l'économie du vraisemblable plutôt que de l'établissement de vérités rationnelles du genre de celles produites par la science », et qui ne consiste pas en une « description d'états ou d'attitudes – des contenus de l'esprit, des dispositions psychologiques ou des états mentaux », mais en une « étude d'activités ou d'opérations médiatisées par des ressources publiques : symboles, concepts, pratiques communes, jeux de langage, institutions, usages, méthodes... » (1990, p. 56).

(20) RICCEUR, 1977 et 1983 ; VON WRIGHT, 1971.

(21) BERGER et LUCKMANN, 1986.

(22) LEMERT, 1951b.

(23) GARFINKEL, 1967.

public, et initier toute une série d'opérations à la fois dans l'ordre des discours et dans l'ordre des pratiques. Une telle investigation, qui remonte, comme dirait Schütz, de l'*opus operatum* au *modus operandi*, doit prendre en compte les réseaux de sociabilité et les agences d'information, les groupes de pression et les ordres d'institutions, ainsi que les ressources financières ou organisationnelles, culturelles ou humaines, qui forment l'*armature matérielle* de l'arène publique. Par exemple, l'analyse de la scène judiciaire prise comme scène publique ne peut pas passer outre à la connaissance des fonctions du juge, du procureur, de l'avocat, de l'expert qui s'expriment publiquement, et à la connaissance des lois, des arrêts de jurisprudence, des règles procédurales et des savoir-faire tactiques qu'ils mettent en œuvre. Elle doit également décrire le déroulement temporel de l'instruction et de l'audience, comprendre par quels procès de raisonnement et de délibération, de jugement et de décision une version judiciaire du problème public est produite à partir de la confrontation des versions des avocats des parties, des témoins et des experts. Soulignons que nous n'avons jamais affaire qu'à des ressources publiques et à des opérations publiques, et que, nous inscrivant dans le cadre d'une phénoménologie sociale, nous ne nous livrons pas à une analyse en termes de champs et d'*habitus*, de capitaux et de stratégies (24).

Nous avons parlé des cadres de pertinence d'une activité collective où prend sens le problème public : mais qui sont les « acteurs collectifs » ? Les *acteurs collectifs* se constituent eux-mêmes dans des « agencements d'action » (*agenciers*), à travers leur

confrontation les uns aux autres, en relation à des objets et à des institutions, à des discours et à des pratiques. Les acteurs collectifs ne pré-existent pas tels quels aux configurations dramatiques et narratives de l'activité collective, mais sont configurés par ce qu'ils configurent (25). Pas besoin d'invoquer des « entités métaphysiques » comme les « classes sociales », le « mouvement ouvrier », les « forces progressistes », la « société civile », en leur prêtant une « vie intentionnelle » ou une « conscience politique ». Mais pas question non plus de les analyser comme des effets de composition ou d'agrégation de stratégies et de performances d'ordre privé (Olson, Schelling, Elster), ni même seulement comme le fruit d'opérations de coordination entre individus se rapportant à des conventions communes (Livet, Orléan, Thévenot). L'activité collective *rend publics* des thèmes, les fait exister dans une *arène publique* ; mais les acteurs, loin d'être les sujets ou les auteurs de ce processus, peuvent être tenus pour des thèmes des mises en scène et des mises en récit qu'ils opèrent. Ils se temporalisent à travers leurs manipulations d'objets, leurs interprétations d'événements, leurs argumentations et leurs projections de programmes, les alliances qu'ils contractent et les conflits où ils s'engagent, les audiences qu'ils rassemblent et les solidarités qu'ils s'attirent. Le retentissement que connaissent leurs discours et leurs actions sur des scènes publiques, et l'estime ou le discrédit qu'ils se gagnent auprès de divers publics, les constituent en retour. Dans une approche narratologique ou herméneutique (26), des statuts et des rôles sont assignés à des « personnes fictives », qui apparaissent comme les sujets grammaticaux de propositions

(24) Cette description de l'armature matérielle de l'arène publique n'est pas une analyse de champ à la façon de Bourdieu. D'une part, le partage entre luttes matérielles et luttes symboliques n'y est pas aussi assuré : l'ordre symbolique a certes, chez Bourdieu, une triple fonction de cognition, communication et domination, mais celui-ci tend à définir les enjeux des luttes symboliques par rapport à un « état des forces » ou à une « distribution des capitaux » entre « positions objectives ». D'autre part, nous refusons de réduire les stratégies et les activités des agents à une « dialectique des champs et des *habitus* », à l'extériorisation de dispositions subjectives et à l'intériorisation de structures objectives, orientées par la course à l'accumulation des différentes espèces de capitaux. Pour être bref, la publicité, qui est pour nous le point de départ et le point d'arrivée de l'investigation, est pour Bourdieu le lieu d'une illusion sociale qu'il faut déconstruire. La dimension proprement politique de l'arène publique est du même coup occultée, alors même que sont mis en évidence certains traits de sa dynamique concrète (voir CHAMPAGNE, 1991).

(25) EDER, 1991 ; QUÉRÉ, 1994.

(26) GEERTZ, 1973 ; De CERTEAU, 1980 ; RICÉUR, 1983.

descriptives, dans les récits où se nouent les *intrigues narratives* des affaires publiques ; si l'on se rapporte à une approche sémantique et pragmatique (27), les désignateurs de ces « personnes fictives » sont disponibles dans un répertoire de qualifications possibles, à employer de façon *correcte* et *pertinente*, tandis que la croyance en leur existence est un « *effet performatif* » des énonciations et des théâtralisations par les porte-parole qui les représentent. Dans l'un et l'autre cas, la constitution des acteurs collectifs reste indissociable de leur inscription temporelle et contextuelle dans des rapports d'interaction et d'interlocution, dans des épreuves de force et de sens, qui sont pré-articulés et re-transcrits en langage.

Les acteurs collectifs partagent la compétence de se rapporter aux mêmes *réserves d'expérience* et *ressources d'expression* (28), qui leur imposent certaines contraintes lexicales et conceptuelles, grammaticales et sémantiques, sans lesquelles il n'est point de construction de réalité et de légitimité qui tienne. La mise en scène et la mise en récit des problèmes publics présupposent par exemple la maîtrise pratique de règles rhétoriques et dramaturgiques qui les rendent compréhensibles, acceptables cognitivement et recevables normativement ; certaines exigences générales de validité et de moralité doivent être satisfaites pour que les performances des acteurs collectifs prennent sens. Ces réserves d'expérience et ces ressources d'expression ne sont toutefois pas à entendre comme un système unifié de significations, mais plutôt comme des « boîtes à outils » ou comme des « répertoires de schèmes », pour reprendre des

métaphores utilitaristes, ou mieux, comme les *matrices d'une compréhension commune*. La vision unitaire et consensuelle d'une culture politique, répartie et partagée uniformément, doit laisser la place à celle de réseaux de perspectives, ouvertes les uns sur les autres comme perspectives sur des perspectives, où les intersections ou les recoupements entre usages symboliques restent indissociables de leur ancrage dans la trame des relations d'interaction et d'interlocution, plus ou moins institutionnalisées. Il y a toujours du jeu pour la mésentente et la dissimulation, le déguisement et la falsification, la ruse et le mensonge, le conflit et l'invention, dans des horizons de repères communs. De même, les « accomplissements pratiques » des acteurs collectifs ne sont pas de simples réalisations de dispositions ou de programmes pré-établis : ils sont indexés sur la *temporalité* et sur la *contextualité* de la situation à la définition et à la maîtrise de laquelle ils contribuent. La dynamique de la construction et de la réception des problèmes publics ne peut être restituée par une analyse de contenus de discours qui en délivre le noyau de signification ultime, ou par une analyse d'indicateurs et de variables qui la fige dans des séries de causes ou de fonctions. Tout le travail de leur temporalisation et de leur contextualisation par les acteurs collectifs est partie prenante de la constitution des problèmes publics.

Tout ce que nous venons de présenter pourrait aussi bien s'appliquer aux problèmes sociaux. Pourquoi donc choisir la dénomination de « problèmes publics » (29) ? Parce que les problèmes publics

(27) RICŒUR, 1977.

(28) SCHÜTZ, 1932 ; SCHUTZ et LUCKMANN, 1973.

(29) Tour à tour, ce sont les événements publics de la guerre en Bosnie et du génocide au Rwanda, de la catastrophe écologique en Sibérie ou de l'affaire du foulard islamique qui occupent le devant de la scène médiatique, qui frappent les sensibilités et les imaginations, et parfois stimulent les jugements et les énergies politiques. Les problèmes publics ne leur sont pas strictement superposables en ce qu'ils transcendent par leur durée et leur portée le statut d'événements publics : la crise du pétrole des années 70, le chômage ou les SDF aujourd'hui, le « trou » de la Sécurité sociale, la réforme de la fiscalité nationale, la faim dans le tiers-monde, le malaise des banlieues, l'explosion démographique à l'échelle planétaire, le respect des libertés par le fichage informatique, le développement des programmes électro-nucléaires, la vivisection par les industries pharmaceutiques, la surexploitation de la forêt amazonienne, la dépendance à l'alcool ou aux drogues, la violence contre les femmes et les mineurs, la sécurité routière ou le trafic d'organes sont autant de phénomènes répertoriés que l'on peut qualifier de problèmes publics à l'échelle nationale ou internationale. Mais d'autres problèmes publics peuvent monopoliser l'« attention publique » à l'échelle locale, dans des arènes publiques de plus modeste dimension : le passage d'une autoroute aux abords d'une ville, l'installation d'une centrale nucléaire, la réhabilitation d'un quartier classé « zone sensible », la fermeture d'une industrie pour cause de délocalisation.



n'existent et ne s'imposent comme tels, qu'en tant qu'ils sont des *enjeux de définition et de maîtrise de situations problématiques, et donc des enjeux de controverses et d'affrontements entre acteurs collectifs dans des arènes publiques* (30). Ils impliquent la constitution d'un « système actanciel » (31), dont la thématization s'appuie sur un modèle judiciaire. Un dénonciateur rend publics les préjudices ou les dommages que des victimes ont subis, désigne des persécuteurs ou des coupables à un destinataire, le « tribunal de l'opinion publique » ou l'instance des pouvoirs publics. Le bien-fondé de ces accusations et de ces revendications, de ces réclamations et de ces propositions est alors mis en débat dans des argumentations contradictoires et des dramatisations concurrentes. Ce processus peut aboutir éventuellement à des négociations en vue du dédommagement, de la résolution, ou de l'administration à long terme du problème public (32). La caractéristique cruciale de ce processus dans notre perspective est moins la mobilisation des ressources ou la coordination des activités par les acteurs, que le *procès de publicisation* (33) du problème public. Plusieurs dimensions de sens nous semblent s'enchevêtrer dans l'usage du mot de « publicité ». Il y a d'abord une dimension d'observabilité et de descriptibilité des phénomènes qui se manifestent à nos sens, comme cela apparaît à travers les lectures éclairantes de E. Goffman ou de H. Garfinkel par L. Quéré ou I. Joseph. Mais quand nous parlons d'arène publique, la dimension de publicité incorpore toute une histoire où pourraient être distingués les usages du droit public hérités du droit romain, les désenclavements de l'opinion publique de l'horizon de l'État, les techniques de propagande ou de réclame sur un marché, les oppositions du domaine public avec ceux du privé et du commun,

les expressions en langage naturel du type « c'est de notoriété publique » ou en langage philosophique telles que le « principe de publicité kantien ». Désintriçons ici trois brins de cette texture sémantique.

La dimension de publicité regroupe un faisceau de significations juridiques. Est public ce qui détient une parcelle de l'autorité de l'État, ce qui est au service de, contrôlé par, émanant de, ou exercé au nom de l'État, ou plus largement, ce qui est inhérent à la Constitution ou à l'organisation de l'État. Est public encore ce qui est assorti de publicité, au sens où un testament est divulgué devant témoins, une audience est ouverte aux spectateurs, une nouvelle est connue sans secret, un marché est accessible sans restriction. Le public peut donc caractériser l'État, par opposition au particulier ou au privé, et l'on retrouve la notion d'impartialité et de désintéressement de la fonction publique, ou celle de droit administratif et constitutionnel par opposition au droit civil ou pénal. Le public peut encore signifier ce qui est notoire, qu'il s'agisse d'une rumeur ou d'une opinion, ou ce qui s'effectue en présence d'une assistance, réunion d'une assemblée ou tenue d'un procès, ou encore, ce qui a été inséré dans le Journal Officiel ou dans un registre d'état civil, ou sans officialisation étatique, publié par une maison d'édition ou par les mass medias (34).

La dimension de publicité peut être rapportée à l'« espace des apparences » de H. Arendt, recroisant à la fois une pensée politique de la cité, la *koinonia politike* d'Aristote, par opposition à l'espace domestique de la maisonnée (*oikia*) ou de la colonie (*apokia*), et une pensée phénoménologique du monde public, *cosmos* où l'apparaître des phénomènes est leur être même, *theatrum mundi* où des personnages fictifs (*personae fictae*) agissent comme acteurs d'une *praxis*, et non pas artisans

(30) STRAUSS, 1993 ; GUSFIELD, 1981 ; SCHÜTZ et LUCKMANN, 1986 ; SPECTOR et KITSUSE, 1977 ; CLARKE, 1991.

(31) BOLTANSKI, 1990, p. 267.

(32) SPECTOR et KITSUSE, 1973, p. 415, et 1977, p. 79.

(33) QUADERNI, 1992 ; QUÉRÉ et BARTHÉLÉMY, 1992 ; QUERE, 1994.

(34) HÖLSCHER, 1978.

d'une *poiesis*. L'espace public est pour Arendt un « ajointement d'intervalles » entre des individus libres et égaux en droit, rassemblés en un lieu qui ne soit ni « égocentrique » ni « koinocentrique », unis par un principe d'isonomie sans se fondre dans une communauté, ni se disperser dans l'anomie. L'espace public est une totalité ouverte d'écarts d'hétérogénéité, hors de laquelle il n'y aurait pas d'être-en-commun ou d'agir-de-concert, qui reste irréductible à l'intégrale des motivations personnelles, des intentions privées, des convictions intimes, des intérêts et des opinions des individus. C'est dans cet espace public que peut se déployer une *res publica*, qui n'est pas un bien commun dont chacun et tous auraient la propriété ou l'usufruit, qui reste radicalement inappropriable par qui que ce soit, non assujettie au Prince et non assimilable au Peuple (35).

La dimension de publicité a également été thématifiée par J. Habermas dans son archéologie d'une « sphère publique critique » au XVIII<sup>e</sup> siècle (36). Elle renvoie à un processus d'émergence d'une opinion publique ou d'un esprit public, qui se forme à travers la presse quotidienne, dans les cafés et les salons, et qui médiatise la polarisation entre sphère privée d'un côté, celle de la famille restreinte et de la société civile, de l'intériorité psychique et de l'échange économique, et État de l'autre, qui perd ses prérogatives d'État absolu, et n'est plus la propriété d'un monarque et de son aristocratie. Le principe de publicité est invoqué par les sujets pour mettre fin à la pratique du secret d'abord, puis en vue d'obtenir un droit de critique rationnelle des affaires publiques, et bientôt un droit de participation politique par le biais du scrutin électoral. D'après l'Habermas de 1962, l'interpénétration du privé et du public à la faveur de la montée de l'État-social, le développement d'une industrie de

biens culturels de masse et l'application en propagande politique des techniques de réclame et de marketing signent la fin de cet « usage public de la raison ». Se met en place une forme de manipulation de l'opinion par des groupes d'intérêt et des mass medias en vue d'assurer l'« adhésion plébiscitaire d'un public vassalisé » ou la « production féodale d'un consensus acclamatoire », pivot de l'intégration du système social et politique.

Nous n'adhérons pas à cette vision pessimiste façon École de Francfort, pas plus que nous ne pouvons limiter le politique à la *praxis* d'un agir-de-concert. Nos arènes publiques ne se confondent ni avec des « espaces autonomes de la société civile », ni avec des « circonscriptions ou juridictions de l'État » ; elles ne sont pas davantage le lieu du pouvoir sans raison stratégique, sans calcul utilitariste, sans visée intéressée. Ce que la référence à Arendt et à Habermas nous permet néanmoins de penser, c'est d'abord que le procès de publicisation n'est pas universel, trans-culturel et trans-historique. *La publicité n'est pas réductible à l'observabilité et à la descriptibilité*. Le procès de publicisation est une *forme d'institution propre au régime démocratique* : s'il peut être l'objet d'une « observation naturelle », qui se prend au jeu de l'empirisme écologique ou éthologique, il est impossible d'oublier ses conditions de possibilité politiques. Notre propos est ici de décrire à quoi peut ressembler l'émergence d'un problème dans une arène publique, et d'élaborer un modèle qui se démarque, de par son insistance sur cette dimension de publicité, des modèles centrés sur les notions de dysfonctionnement social, d'étiquetage collectif, de mobilisation de ressources, de logique des champs, de stratégies cognitives, d'offre et de demande ou de mise sur agenda (37). Mais une réflexion sur la « culture démocratique » ne manque

(35) ARENDT, 1958 ; TASSIN, 1992.

(36) HABERMAS, 1978.

(37) L'action collective, après que les paradigmes psycho-sociologiques (TURNER et KILLIAN, 1972), qui s'inspiraient de R.E. Park ou de G.H. Mead, ont été délaissés, a été interprétée à partir du paradigme de la mobilisation des ressources (OBERSCHALL, 1973 ; TILLY, 1975 ; MacCARTHY et ZALD, 1973, 1977), ou des théories de l'orientation par l'identité (PIZZORNO, 1985), des mouvements sociaux (TOURAINÉ, 1973, 1978), des NSM's (*new social movements* de COHEN, MELUCCI, OFFE, EDER) (Social Research, 1985).

pas de ressurgir d'une telle entreprise. Les activités de dénonciation, de revendication, de justification, de réparation, les références à l'intérêt général ou à l'utilité publique où elles fondent leur légitimité, les principes de droit, d'égalité, de justice ou de vérité sur lesquels elles s'appuient, les procédures d'enquête, d'argumentation, de rationalisation, de critique qu'elles engagent sont en effet indissociables des « jeux de langage » (38), des usages pratiques et discursifs qui se sont institués avec l'invention des régimes démocratiques.

### ATTENTION PUBLIQUE

L'*attention publique* est par définition orientée sur des thèmes d'attention, et laisse dans l'obscurité toute une série de thèmes potentiels d'inquiétude ou de préoccupation, susceptibles eux aussi d'être placés au foyer de l'attention publique (39). Les problèmes publics ne sont pas donnés en nature, ni désignés en droit. Ils ne sont pas seulement déterminés par des intérêts matériels plus ou moins dominants, ou hiérarchisés selon des schèmes culturels plus ou moins partagés. Ils sont l'enjeu d'opérations de sélection et de focalisation, d'argumentation et de dramatisation, qui les hissent à un certain « degré de généralité », leur confèrent un poids de réalité ou de légitimité. Des situations sont arrachées à leur particularité et à leur concrétude, et acquièrent valeur d'illustration ou d'exemple, de preuve ou de témoignage. La configuration dramatique et rhétorique du problème public doit répondre à une série de questions fondamentales telles que « qui ? », « quoi ? », « à cause de quoi ? », « en vue de quoi ? », « avec qui ? », « contre qui ? », « comment ? », « quand ? », « où ? », « de quels droits ? », « pour quels intérêts ? », « avec quelles conséquences ? » (40). A chaque fois est ouvert un contexte symbolique de représentations, d'images ou de

discours, portant sur des acteurs qui élaborent des scénarios, revendiquent des droits et des devoirs, invoquent des principes de vérité ou de justice, réclament des explications et critiquent des justifications, évaluent des bénéfices et des dommages, attribuent des responsabilités et demandent des réparations. C'est seulement à cette condition que le problème public est individuable et identifiable comme tel, qu'il peut avoir la fonction d'un lieu de ralliements ou de contestations, d'un enjeu d'alliances et de conflits, et qu'il articule autour de lui une arène publique.

La constitution de la réalité et de la légitimité des situations, et le conflit autour des questions « pour quoi faire ? » et « comment faire ? », s'inscrivent dans une dynamique d'action collective. Un recensement des acteurs collectifs dénombrerait des associations humanitaires ou caritatives, des agences professionnelles ou administratives, des groupes d'intérêt ou de pression, des organes de presse ou de publication, des fondations privées, des communautés religieuses, des entreprises privées, des organisations syndicales, mais aussi des autorités morales ou des personnalités politiques, qui ne représentent pas tel groupe d'intérêt ou mouvement d'opinion, mais se font des « porte-parole de l'universel ». Rappelons que ces acteurs collectifs, et les enjeux et les objets auxquels ils ont affaire, les opérations et les interactions qu'ils effectuent, ne sont pas donnés une fois pour toutes, et n'ont cesse de se modifier temporellement et contextuellement. Des impératifs tactiques font adopter une posture de combat ou montrer un désir de conciliation : le moment de la négociation impose de « ne pas lâcher un pouce de terrain » ou de trouver des arrangements et des compromis. L'anticipation des chances de succès amène à moduler le *style des conflits*, à user de persuasion, à formuler des promesses, à en appeler à l'autorité, à menacer de représailles ; la proportion de marchandages en

(38) CHANIAL, 1992.

(39) SCHÜTZ, 1970.

(40) RICŒUR, 1977 ; QUÉRÉ, 1990.

coulisses et de négociations devant le public varie, et est également partie prenante de la configuration de l'état du débat et de la nature de l'enjeu. Les acteurs collectifs sont pris dans un champ de contraintes et d'opportunités, que l'on dit structurelles à long terme et conjoncturelles à court terme, et qui les amènent à se couler dans tel ou tel profil. Quand il ne s'agit pas d'organisations institutionnalisées de longue date, qui doivent « tenir une ligne », par référence à une culture politique et à un projet idéologique, à des réseaux de clients à ménager ou à des rapports de pouvoir à reproduire, c'est « au coup par coup » que leur identité se joue. Cette identité est donc à géométrie variable, et se noue à la fois sur sa « face interne » en relation aux attentes des militants et des sympathisants, et sur sa « face externe » aux interactions avec les autres acteurs collectifs. Elle est en outre *segmentée* par l'inscription des acteurs collectifs sur l'une ou l'autre scène publique – médiatique, juridique, judiciaire, scientifique, administrative, politique – et *indexée* sur l'émergence d'événements, d'incidents, de péripéties, d'épisodes à resituer dans des cadres dramatiques et narratifs.

La focalisation sur la configuration d'un problème public risque de faire perdre de vue la concurrence entre problèmes publics pour accéder et se maintenir dans l'arène publique. « L'attention publique est une ressource rare, dont l'allocation est réglée par la compétition dans un système d'arènes publiques » (41) ; la hiérarchie des priorités et des urgences dans les « agendas » des agences administratives ou des pouvoirs publics est elle aussi un enjeu de concurrence. a) Des conflits s'engagent d'une part sur le choix entre des *définitions alternatives*, qui sont d'ordinaire produites, diffusées, discutées, consacrées par des acteurs spécialisés, journalistes ou experts, politologues ou intellectuels, ingénieurs ou administrateurs, au service d'institutions publiques (une commission parlementaire, un conseil municipal, une direction départementale, un tribunal administratif) ou de

groupements de citoyens (un parti politique, une association de locataires, une organisation non gouvernementale, une communauté religieuse). L'enjeu en est par exemple l'imposition de matrices d'explication et de programmes de traitement du problème public, la production de technologies d'évaluation et de réglementations de contrôle, l'allocation de ressources matérielles en vue de mettre en œuvre une action publique, ou l'attribution de pouvoirs légitimes de décision et de pénalisation. Faire voir des situations et faire valoir des droits et des devoirs est une façon de produire une vérité, de demander que la justice soit faite ou d'exiger que la morale soit respectée, et sur ce fondement, que des décisions soient prises et des actions soient engagées. Configurer le problème public implique de soulever la question de sa résolution, et de réfléchir sur les objectifs à atteindre et les moyens à employer pour y parvenir. b) Des conflits s'engagent d'autre part autour de l'occupation de *supports de publicisation* (contact des rédactions des journaux, achat d'espaces publicitaires), de la mobilisation des mass media par des conférences de presse ou par des grèves ou des manifestations (marches pour ou contre le financement public de l'école privée), de l'engagement de vedettes ayant acquis une réputation publique et capables de convertir leur « crédit symbolique » dans de nouveaux domaines (Bardot pour la protection des animaux, Platini contre les méfaits de la drogue), de la sensibilisation de politiciens professionnels ou de hauts fonctionnaires par le biais de groupes de pression (associations de lutte anti-alcoolique versus *lobbies* des viticulteurs). La distribution de l'attention publique étant inégale et sélective, les acteurs, pour faire connaître et reconnaître les préjudices qu'ils condamnent ou les revendications qu'ils avancent, entrent en concurrence en vue d'imposer la publicisation de leur problème public aux dépens d'autres problèmes publics. Les conflits autour de la formulation des définitions, de la pertinence des arguments, de la

(41) BOSK et HILGARTNER, 1988, p. 55.

vraisemblance des dénonciations, de la justification des revendications, et de la faisabilité des propositions, se redoublent de conflits entre acteurs collectifs pour se tailler une aire de visibilité et d'audience dans l'arène publique.

Impossible alors de distinguer avec précision entre ce qui relève de « *contraintes matérielles* », telles que la rareté des ressources disponibles et ce qui relève de « *contraintes sémantiques* », telles que l'exigence de faire sens, de provoquer de la compréhension ou de susciter de la surprise. L'investigation doit prendre en compte l'*armature matérielle* de l'arène publique – mais pour montrer, sans causalisme ni déterminisme, comment ces données sont définies et maîtrisées par les acteurs dans leurs contextes d'expérience. Donnons trois exemples. a) La couverture par la presse de problèmes publics dépend du nombre de journaux ou de magazines, et dans chacun d'entre eux, de l'espace accordé à chaque sujet, du temps utilisable par chaque reporter, ou de l'argent destiné aux déplacements ; mais tout autant des évaluations par les journalistes ou les rédacteurs du genre et du style d'histoires ou d'événements qui peuvent intéresser les publics de lecteurs. b) Les politiciens qui se doivent d'être à l'écoute des citoyens obéissent à plusieurs logiques de perception et d'action : ils ne peuvent répondre à toutes les demandes qui leur sont adressées, et les sélectionnent en fonction de l'anticipation d'un profit électoral, de l'appréciation de la justice d'une cause, de la conformité avec une ligne politique, d'une stratégie interne à leur parti. c) L'ordre des priorités et des urgences dans l'agenda des institutions publiques, enfin, n'est pas seulement lié à la réalisation de programmes pré-établis : il dépend aussi, pour les acteurs dotés d'un pouvoir de décision, de la force dramatique ou rhétorique avec laquelle une affaire est plaidée par ses défenseurs (actions symboliques de défense de l'environnement), de la nécessité de préserver l'ordre public contre sa perturbation par des grèves ou des manifestations (violence physique des

marins-pêcheurs ou des agriculteurs), de la provocation d'un sentiment d'injustice ou d'inhumanité en face de certaines situations (ouverture de foyers pour les SDF en hiver), de l'attente de profits politiques sous la forme de conquête de parts du marché électoral et de la production ou de la captation d'une légitimité (mesures de renforcement de la répression contre les immigrés clandestins pour concurrencer le Front National).

La problématique de la mobilisation des ressources, matérielles ou symboliques, telle qu'elle a été traitée dans le prolongement des théories de l'action rationnelle, nous semble par ailleurs insuffisante en ce qu'elle ne s'interroge guère sur la variabilité, la singularité et la contingence des types de dénonciations ou de revendications, des modes de temporalisation des « causes » ou des « affaires » à instruire, des formes de participation ou de non-participation des protagonistes, des projets d'identité ou des matrices de culture qui encadrent et informent les stratégies. Elle cumule les préjugés d'une anthropologie utilitariste et d'une épistémologie formaliste : d'une part, elle néglige le sens que les acteurs prêtent à ce qu'ils disent et à ce qu'ils font dans leur champ d'expérience, au lieu de quoi elle impose ses propres présupposés sur les causes et les motifs d'agir selon une rationalité économique, fût-elle limitée ou procédurale, sans se douter qu'il existe des formes de rationalité appropriées à la temporalité et à la contextualité des interactions, ou transmises comme compétences et comme ressources culturelles ; d'autre part, en raison de son degré de généralité et d'abstraction, et de sa conception du procès d'administration de la preuve, elle perd beaucoup de la richesse concrète des descriptions ethnographiques ou historiques des activités humaines, et échoue à rendre compte à l'échelle micro-sociologique des cadres d'orientation et d'interprétation, de mobilisation et de participation des acteurs dans les arènes publiques (42). Il faut donc décrire les variations des opérations de *cadrage* – recoupements, extrapolations, substitutions,

(42) Mac HUGH, 1968 ; GAMSON, 1982 ; LOFLAND et JAMISON, 1984 ; SNOW, 1986.

remaniements – en relation à des défis ou des incidents, à des décisions ou à des tractations qui viennent modifier les coordonnées d'une situation ou les paramètres d'un problème, qui redistribuent la carte des saillances et des pertinences, qui détournent et réorientent l'attention publique sur de nouveaux thèmes. Il faut décrire aussi les opérations de *traduction* ou de *transcodage* (43), qui effectuent des transferts d'informations empiriques et des translations de schèmes analytiques d'une scène publique à l'autre, et qui intègrent différentes perspectives, recyclent des programmes disponibles, réinterprètent des normes établies, coordonnent des pratiques hétérogènes. Il faut décrire enfin les *accomplissements pratiques* (44) qui vont de pair avec ces opérations cognitives et normatives : actes de mobilisation et de participation à des actions collectives, actes de formulation en public de descriptions, d'interprétations, de justifications ou de programmations, actes de conflit ou d'alliance, de dispute et de compromis, de négociation ou de rupture, de marchandage et d'entente, et actes d'enquête et de rapport, d'accusation et de plaider, de délibération et de décision, de répression et de réparation qui forment la trame du dire et du faire dont la publicité est tissée.

## HISTOIRE NATURELLE

Divers modèles d'histoire naturelle (45) des problèmes publics ont été proposés, fondés sur l'idée de phases typiques de leur « *carrière* » ou de leur « *trajectoire* »

(46). Nous illustrerons schématiquement notre présentation à partir de l'exemple d'un conflit autour d'un projet d'urbanisme, portant sur la destruction et la reconstruction d'un quartier, et qui a provoqué l'émergence d'un mouvement d'action collective coordonné autour d'une association loi 1901.

1 – La première phase est celle de la conversion de difficultés d'ordre privé ou de malaises vécus en silence (*private troubles*) en problèmes publics (*public issues*) (47). L'émergence de discours qui fixent des indignations ou des préjugés dans le registre de l'éthique, du droit, de la justice, de la politique doit être décrite attentivement. Une politique urbaine sera par exemple thématifiée en termes de droit au logement des plus défavorisés, de sauvegarde du patrimoine architectural ou historique, de volonté de participation des habitants aux décisions municipales, de critique de la logique du profit des entreprises immobilières, de soupçon sur la corruption des politiciens professionnels. La formulation de ces griefs et de ces requêtes peut être le fait des habitants eux-mêmes dans leurs conversations ordinaires, avant d'être prise en compte par certains porte-parole : simples citoyens, militants locaux, groupes d'intérêts privés ou associations d'intérêt général. Cette phase est celle de la définition des problèmes, de la désignation des protagonistes, de la détermination des enjeux, de la destination de discours articulés aux pouvoirs publics. Certains peuvent être « enterrés » par des tactiques de diversion ou de marchandage de leurs

(43) CALLON (1984) élabore les concepts de problématisation (construction des enjeux, les « points de passage obligés », et entre-définition des acteurs), d'intéressement (activités de négociation entre acteurs sur la stabilisation des enjeux et l'établissement de dispositifs d'intéressement), d'enrôlement (inter-position dans un réseau d'acteurs et de significations, définition et coordination des rôles), et de mobilisation (inter-relation entre représentants des acteurs dans le jeu des alliances). LASCOURMES (1994, p. 59-92) décrit quant à lui trois types de transcodage de l'environnement : le naturaliste-anecdotique, source de légitimité conservacionniste, le politico-événementiel, source de légitimité interventionniste-pragmatique, le politico-économico-technique, source de légitimité scientifique.

(44) GARFINKEL, 1967.

(45) Plusieurs scénarii d'histoire naturelle ont été proposés (FULLER et MYERS, 1941b ; BOSSARD, 1941, p. 329 ; LEMERT, 1951a et 1951b, annexe ; BLUMER, 1971, p. 301 ; MAUSS, 1975 ; KITSUSE et SPECTOR, 1977, p. 141sq). Les récits d'histoire naturelle de la trajectoire des déviants avaient été inaugurés par l'École de Chicago (SHAW, 1931 ; SOEFFNER, 1991 ; RIEMANN et SCHÜTZE, 1991). La notion de « carrière » a été largement utilisée depuis les années 50 pour décrire la *Bildung* du psychopathe (E. Goffman), du drogué (H. Becker) ou du transsexuel (H. Garfinkel). Elle est également appliquée aujourd'hui à des pratiques ou à des institutions (ainsi dans les analyses de l'hôpital par A. Strauss).

(46) RIEMANN et SCHÜTZE, 1991 ; SOEFFNER, 1991.

(47) MILLS, 1959.

opposants, d'autres ne pas « décoller » faute d'investissement, de conviction, de mobilisation de leurs défenseurs. Les contextes de production et de diffusion de ces discours doivent être analysés : constitution d'une association de quartier, lancement d'une enquête publique, organisation de réunions et désignation de mandataires, embauche d'un avocat et plainte devant un tribunal, campagne de pétitions et d'affichages, convocation de conférences de presse, conception d'un projet alternatif. Le problème qui jusque-là ne concernait que les familles qui devaient être expulsées de leur logement ou les propriétaires dont les bâtiments allaient être détruits devient un enjeu de définitions, de controverses, de représentations dramatiques, d'actions symboliques. Le procès de publicisation du problème public dans une *arène publique* est engagé.

2 – Cette floraison de discours de qualification des préjudices et de formulation des revendications articule donc une arène publique. L'arène publique ne pré-existe pas telle quelle à la construction du problème public. Elle se constitue transversalement à différents champs d'institutions, se joue sur diverses scènes publiques, relève de multiples « sphères d'action publique », où des acteurs spécialisés usent de stratégies, « font des coups », recourent à des savoir-faire et à des savoir-dire, appliquent des règles et des réglementations, jouissent de compétences et de prérogatives, se meuvent dans des registres de discours et d'action distincts. Dans notre cas, tout un travail de cadrage et de re-cadrage s'effectue à travers la confrontation de dossiers d'évaluation et de rapports d'experts, de déclarations publiques des protagonistes aux mass medias, d'enquêtes d'utilité collective auprès des citoyens-usagers, de plaidoyers d'avocats, de militants ou de politiciens, sur les différentes *scènes publiques de l'arène publique*. Celle du *pouvoir municipal* : rencontre entre le conseil municipal, les services techniques de la mairie, des experts en architecture et en urbanisme, et les représentants de l'association de quartier ; celle des *mass medias* : restitution dans les journaux

locaux des débats contradictoires entre les différents porte-parole ; celle du *tribunal administratif* : codification en termes juridiques et judiciaires du litige entre les parties ; celle de la *tribune politique* : partis, syndicats, associations nationales de défense des locataires s'alignent sur telle ou telle position et développent leur propre ligne argumentative et programmatique ; celle de la *rue* : les habitants peuvent organiser un *sit-in* devant la mairie, distribuer des tracts et faire signer des pétitions le jour de marché, organiser une manifestation où ils appellent à refuser de payer les impôts locaux. Sur chaque scène publique, des provinces de réalité, des types de rationalité, des formes de légitimité, des sphères de justice non compossibles se composent, à travers les négociations et les affrontements, les disputes et les compromis entre acteurs. Le problème public se construit à leur carrefour. L'arène publique se configure à travers toutes les confrontations et toutes les controverses qui y ont lieu, dans la coordination entre scènes publiques où le problème public est mis en forme, gagne visibilité et publicité, acquiert réalité et légitimité. Il y a une *institutionnalisation* des arènes publiques quand se sont constitués des acteurs collectifs, quand leurs discours ont trouvé un écho auprès des agences administratives ou des pouvoirs publics, quand la nature des objets et des enjeux, des litiges et des contentieux a atteint un certain degré d'évidence, quand des procédures de dispute et de négociation se sont établies, quand une routinisation des opérations de catégorisation et d'interaction est acquise.

3 – La première phase était celle de la condensation de la rumeur, exprimée dans les relations de voisinage comme inquiétude ou ressentiment, en dispositifs argumentatifs et en organisations représentatives. La seconde phase est celle de l'*identification* et de la *reconnaissance*, de l'*établissement* ou de la *stabilisation* du problème public, parmi tous les candidats à ce statut qui ont été ignorés ou refoulés, et donc, de son inscription au foyer d'activités interprétatives et d'activités pratiques. L'intervention des pouvoirs publics est à ce

titre décisive : elle atteste du « sérieux » des revendications, qui sont contraintes de se re-formuler dans un langage recevable par les agences administratives, les instances judiciaires, les commissions parlementaires ; elle impose la nomination de porte-parole qui soient mandatés pour remplir la fonction de médiateurs et représenter leurs partenaires. La codification des préjudices et des revendications est « montée en généralité » (48), et s'est abstraite de l'expérience ordinaire du monde de la vie quotidienne. Cette « bureaucratisation » peut en retour engendrer une contestation à l'intérieur de l'association de quartier par des membres qui ne sont satisfaits ni par le choix des délégués qui « ne représentent plus qu'eux-mêmes », ni par les prestations des experts et des avocats, des politiciens et des journalistes qui « les dépossèdent de leur lutte ». Doute et méfiance, résignation et démission peuvent alors démobiliser les habitants du quartier, qui peuvent tenter de créer une association concurrente de la première discréditée, ou passer à des formes de pression ou d'action plus violentes. La municipalité peut également de son côté chercher à temporiser, « lâcher du lest » sur quelques points pour en maintenir d'autres, créer une cellule de communication qui prodigue une rhétorique de la conciliation dans des lettres ou des brochures officielles, organiser des réunions à dates fixes de façon à mettre en scène le dialogue et à « refroidir » « à l'usure » les velléités de dénonciation et de protestation. La résolution de la situation problématique par atteinte d'un « consensus » entre les parties autour de la définition de sa réalité et de sa légitimité, et autour de la réalisation d'un programme de mesures pratiques qui y remédient, n'est pas le cas de figure le plus fréquent. D'ordinaire, la phase d'évaluation des dommages, de formulation des revendications, d'invocation de principes généraux de droit ou de justice d'une part, de règles d'efficacité ou de rentabilité d'autre part, se poursuit tout au long des négociations sur « ce qui peut être fait », « ce qui

doit être fait », et sur « où, quand, comment, et par qui ce sera fait ». L'institutionnalisation du problème public n'abolit pas sa dimension conflictuelle et polémique.

4 – La carrière du problème public peut s'achever par la publication et par la réalisation d'un programme d'action publique, et s'accompagner de promesses annexes et d'arrangements tacites, de tactiques de légitimation par la voie de campagnes de publicité ou par la médiation des réseaux de notables. Les habitants peuvent exiger que leurs représentants soient présents aux réunions du conseil municipal, et qu'ils disposent d'un pouvoir de contrôle sur la prise de décision dans le choix des entreprises en lice sur les appels d'offres publics ou dans l'effectuation des travaux de réhabilitation du bâti conservé. Une autre issue est envisageable. Les contestataires ne sont pas satisfaits de la tournure que prend le règlement du problème public. Ils estiment que leurs revendications n'ont pas été prises en compte, persistent à porter des jugements négatifs sur l'illégitimité ou l'injustice des projets qui leur causent du tort, font le constat d'un échec des procédures de négociation, d'arbitrage ou de médiation, et prennent le parti de changer de stratégie. Ils peuvent alors développer un projet alternatif et se donner les moyens d'en entamer la réalisation, allant jusqu'à se mettre hors la loi, jouant la légitimité et la justice contre la légalité, quand aucune autre possibilité de dénouement ne leur semble plausible. Dans le domaine de la sécurité ou de l'éducation, des milices privées ou des écoles parallèles sont ainsi créées pour pallier le manque de services publics. Ils peuvent également user des moyens d'une violence contrôlée, en tant qu'action symbolique qui aura un fort retentissement dans l'« opinion publique », et qui provoquera un tel discrédit des élus que ceux-ci préféreront reculer.

La modélisation en termes d'« histoire naturelle », qui a longtemps eu un succès certain dans les *social problems studies*, recouvre en fin de compte une grande

(48) BOLTANSKI et THEVENOT, 1991.



variété de cas de figure qui ne s'y laissent pas réduire. La genèse temporelle n'est pas nécessairement la même pour toutes les « carrières » de problèmes publics. Certaines étapes de développement peuvent ne pas advenir, d'autres décrites comme successives se produire simultanément. Tout au plus avons nous là affaire à un canevas général et abstrait, qui ne nous dit pas grand-chose sur la variété des dynamiques de mobilisation et de participation, sur les aléas de la constitution des identités des acteurs via la logique des interactions, sur les contradictions entre services de la municipa-

lité ou entre élus locaux, sur la spécificité des supports temporels et contextuels de la publicisation, sur les arguments brandis par les différentes parties pendant les négociations et sur les transformations de leurs cadres d'interprétation et d'intervention. L'idée d'un déploiement typique des problèmes publics offre un guide bien mince à l'identification de phénomènes singuliers et concrets. Les propositions que nous avons avancées dans cet article ne doivent jamais qu'orienter le regard, sans se figer en une grille d'analyse qui pré-détermine dogmatiquement le travail de l'enquête empirique.

---

## RÉFÉRENCES

---

- ARENDR H. (1958), *The Human Condition*, Chicago, Un. of Chicago Press.
- BARTHÉLÉMY M., QUÉRÉ L. (1992), « La mesure des événements publics », Paris, Centre d'études des mouvements sociaux, CNRS.
- BECKER H.S. (1966), *Social Problems : a Modern Approach*, NY, John Wiley.
- BERGER P., LUCKMANN Th. (1966), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1986.
- BIRENBAUM A., SAGARIN E. (1972), *Social Problems : Private Troubles and Public Issues*, NY, Charles Scribner and Sons.
- BLUMER H. (1971), « Social problems as collective behavior », *Social Problems*, 18, p. 298-306.
- BOLTANSKI L. (1990), « La dénonciation publique », *L'amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Métailié.
- BOLTANSKI L., THÉVENOT L. (1991), *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- BOSK C.L., HILGARTNER S. (1988), « The rise and the fall of social problems : a public arena model », *American Journal of Sociology*, 94, 1, p. 53-78.
- BOURDIEU P. (1980), *Le sens pratique*, Minuit.
- BULMER M. (1984), *The Chicago School of Sociology*, Chicago, Un. Chicago Press.
- BURKE B. (1966), *Language as Symbolic Action*, Berkeley, Un. California Press.
- CALLON M. (1986), « Éléments pour une sociologie de la traduction », *L'Année sociologique*, vol. 36
- CASE C.M. (1924), « What is a social problem ? », *Journal of Applied Sociology*, 3, p. 268-273.
- CHAMPAGNE P. (1990), *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Paris, Minuit.
- CHAMPAGNE P. (1991), « La construction médiatique des 'malaises sociaux' », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, p. 64-75.
- CHANIAL Ph. (1992), *Peut-on penser la démocratie sous la catégorie du commun ? Éléments pour une théorie de la justification démocratique*, Thèse en Sciences Politiques, Université de Paris-Dauphine.
- CHARLOT M. (1986), « L'émergence du Front National », *Revue Française de Science Politique*, 36/1, p. 30-45.
- CLARKE A. (1991), « Social worlds/Arenas theory as organizational theory », in D. Maines (ed), *Social Organization and Social Process : Essays in Honor of Anselm Strauss*, Aldine de Gruyter.
- COBB R., ROSS J.M. (1970), « Agenda building as comparative political process », *American Political Review*, n° 1.
- COHEN J.L. (1985), « Strategy or identity : new theoretical paradigms and contemporary social movements », *Social Research*, 52/4, p. 663-716.

- DESCOMBES V. (1992), « Les individus collectifs », in Ch. Descamps (dir), *Philosophie et anthropologie*, Paris, Centre G.-Pompidou, 1992, p. 57-91/
- DIMAGGIO P.J., POWELL W.W. (eds), *The New Institutionalism in Organizational Analysis*, Chicago, Un. Chicago Press, 1991.
- DOWNS A. (1972), « Up and down with ecology – the ‘issue-attention cycle’ », *Public Interest*, 28, p. 38-50.
- EDELMAN M. (1964), *The Symbolic Use of Politics*, Urbana, Un. of Illinois Press.
- EDELMAN M. (1977), *Political Language : Words that Succeed and Politics that Fail*, New York, Academic Press.
- EDELMAN M. (1991), *Pièces et règles du jeu politique*, Paris, Seuil.
- EDER K. (1991), « Au-delà du sujet historique : vers une construction théorique des acteurs collectifs », *L'Homme et la société*, p. 121-140.
- EYERMAN R., JAMISON A. (1991), *Social Movements : A Cognitive Approach*, Cambridge, Polity Press.
- FULLER R. (1937), « Sociological theory and social problems », *Social Forces*, 15, p. 496-502.
- FULLER R. (1939), « Social problems », in Park R.E. (ed), *An Outline of the Principles of Sociology*, NY, Barnes and Nobles, p. 3-59.
- FULLER R., Myers R. (1941 a), « Some aspects of a theory of social problems », *American Sociological Review*, 6, p. 24-32.
- FULLER R., Myers R. (1941 b), « The natural history of a social problem », *American Sociological Review*, 6, p. 320-328.
- GAMSON W.A., FIREMAN B., RYTINA S. (1982), *Encounters with Injust Authority*, Homewood, IL, Dorsey.
- GARFINKEL H. (1967), *Studies in Ethnomethodology*, Englewood Cliffs N.-J., Prentice-Hall, NJ.
- GARRAUD Ph. (1990), « Politiques nationales : élaboration de l'agenda », *L'Année sociologique*, vol. 40.
- GAXIE D. (1993), *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien.
- GEERTZ C. (1983), *Local Knowledge : Further Essays in Interpretive Anthropology*, NY, Basic Books.
- GITLIN T. (1980), *The Whole World is Watching : Mass Media in the Making and Unmaking of the New Left*, Berkeley, Un. of California Press.
- GOFFMAN E. (1959), « The moral career of a mental patient », *Psychiatry*, 2, p. 357-388.
- GOFFMAN E. (1974), *Les cadres de l'expérience*, Paris, Minuit, 1991.
- GUSFIELD J. (1963), *Symbolic Crusade*, Urbana, Un. of Illinois Press.
- GUSFIELD J. (1981), *The Culture of Public Problems : Drinking-Driving and the Symbolic Order*, Chicago, Un. of Chicago Press.
- GUSFIELD J. (1984), « On the side : practical action and social constructivism in social problems theory », in Schneider and Kitsuse, p. 31-51.
- HABERMAS J. (1978), *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot.
- HABERMAS J. (1992), in « Les espaces publics », Ph. Chanial (dir), *Quaderni*, n° 18.
- HART H.L.A. (1949), « The ascription of responsibility and rights », in *Proceedings of the Aristotelian Society*, vol. XLIX.
- Hermès. Cognition, communication, politique* (1992), n° 10, *Espaces publics, traditions et communautés*, CNRS.

- Hermès. Cognition, communication, politique* (1994), n° 13-14, *Espaces publics en images*, CNRS.
- HEWITT J.P., HALL P.M. (1973), « Social problems, problematic situations and quasi-theories », *American Sociological Review*, 38, p. 367-374.
- HILGARTNER S. (1985), « The political language of risk : Defining occupational health », in Nelkin D. (ed), *The Language of Risk : Social Conflict in Occupational Health*, Beverly Hills, Sage, p. 25-62.
- HÖLSCHER L. (1978), « Öffentlichkeit », in *Geschichtliche Grundbegriffe*, BRUNNER O., CONZE W., KOSELLECK R. (hrsg), Stuttgart, Klett-Cotta, Bd4, p. 413-467.
- HOROWITZ I.L., LIEBOWITZ M. (1968), « Social deviance and political marginality : toward a redefinition between sociology and politics », *Social Problems*, 15, p. 280-296.
- IRWIN A. (1985), *Risk and the Control of Technology : Public Policies for Road Traffic Safety in Britain and in the United States*, Manchester, Manchester UP.
- JOSEPH I. (1990), « Voir, exposer, observer », *L'espace du public. Les compétences du citoyen*, Paris, Éditions Recherches-Plan urbain, p. 23-31.
- JOSEPH I. (1993), « L'espace public comme lieu de l'action », *Annales de la recherche urbaine*, 57-58, p. 210-217.
- JOSEPH I. (1995), « Reprendre la rue », *Prendre place. Espaces publics et culture dramatique*, Paris, Éditions Recherches-Plan urbain, p. 3-30.
- JOSEPH I., QUÉRÉ L. (1993), « L'organisation sociale de l'expérience », *Futur Antérieur*, p. 137-150.
- KINGDON J.W. (1984), *Agendas, Alternatives and Public Policy*, Boston, Little, Brown.
- KITSUSE J.I., CICOUREL A.V. (1963), « A note on the use of official statistics », *Social Problems*, 12, p. 131-139.
- KITSUSE J.I., SPECTOR M. (1973a), « Toward a sociology of social problems : social conditions, value judgments, and social problems », *Social Problems*, 20, p. 407-418.
- KITSUSE J.I., SPECTOR M. (1973b), « Social problems : A reformulation », *Social Problems*, 20, p. 145-159.
- KITSUSE J.I., SPECTOR M. (1977), *Constructing Social Problems*, Menlo Park, California, Cummings.
- KITSUSE J.I. (1980), « Coming out all over : Deviants and the politics of social problems », *Social Problems*, 28, p. 1-13.
- KOSELLECK R. (1990), *Le futur passé. Contribution à une sémantique des temps historiques*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales.
- LASCOUMES P. (1994), *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, La Découverte.
- LAPEYRONNIE D. (1988), « Mouvements sociaux et action politique. Existe-t-il une théorie de la mobilisation des ressources ? », *Revue française de sociologie*, 29, p. 593-619.
- LEMERT E. (1951 a), « Is there a natural history of social problem ? », *American Sociological Problem*, 16, p. 217-233.
- LEMERT E. (1951 b), *Social Pathology*, NY, McGraw-Hill.
- LEMERT E. (1967), *Human Deviance, Social Problems and Social Control*, Englewood Cliffs, NJ, Prentice Hall.
- LEMERT E. (1970), *Social Action and Legal Change : Revolution within the Juvenile Court*, Chicago, Aldine.
- LINDESMITH A. (1965), *The Addict and the Law*, Bloomington, Indiana UP.

- LOFLAND J., JAMISON M. (1984), « Social movements locals : modal member structures », *Sociological Analysis*, 45, p. 115-129.
- LUKER K. (1984), *Abortion and the Politics of Motherhood*, Berkeley, Un. California Press.
- MCHUGH P. (1968), *Defining the Situation : the Organization of Meaning in Social Interaction*, Indianapolis, Bobbs-Merrill.
- MANIS J.G. (1984), *Serious Social Problems*, Boston, Allyn and Bacon.
- MARX G.T. (1971), *Muckraking Sociology : Research as Social Criticism*, NY, Dutton.
- MATZA D. (1969), *Becoming Deviant*, Englewood Cliffs, NJ, Prentice Hall.
- MAUSS A.L. (1975), *Social Problems as Social Movements*, Philadelphia, Lippincott.
- MERTON R.K., Nisbet R.A. (eds) (1961), *Contemporary Social Problems*, NY, Harcourt, Brace and World.
- MILLER S.M. (1976), « The political economy of social problems : From the sixties to the seventies », *Social Problems*, 24, p. 131-141.
- MILLS C. Wright (1940), « Situated actions and vocabularies of motives », *American Sociological Review*, 6, p. 904-913.
- OBERSCHALL A. (1973), *Social Conflicts and Social Movements*, Englewood Cliffs, NJ, Prentice Hall.
- OFFERLÉ M. (1987), *Les partis politiques*, Paris, PUF.
- PADIOLEAU J.G. (1981), *L'opinion publique*, La Haye, Mouton.
- PADIOLEAU J.G. (1982), *L'État au concret*, Paris, PUF.
- PARK R.E. (1955), *Society : The Collected Papers of Robert Ezra Park*, vol. 3, Glencoe, The Free Press.
- PERELMAN C. (1976), *Traité de l'argumentation : la nouvelle rhétorique*, Un. Bruxelles.
- PFOHL S. (1985), « Toward a sociological deconstruction of social problems », *Social Problems*, 32, p. 230-232.
- PIZZORNO A., « Sur la rationalité du choix démocratique », in P. Birnbaum, J. Leca (eds), *Sur l'individualisme*, Paris, Presses FNSP, 1986, p. 330-369.
- PLATT J. (1983), « The development of 'participant observation' method in sociology : origin, myth and history », *Journal of the History of the Behavioral Sciences*, 19, p. 379-393.
- POLITIX (1994,1995), n° 26 et n° 31, *Parler en public*, FNSP.
- QUADERNI (1992), n° 18, *Les espaces publics*, Chaniel Ph. (dir), Quéré L., Paperman P., Dulong R., Barthélémy M., Allard L., Habermas J.
- QUÉRÉ L. (1990), « Agir dans l'espace public », in L. Quéré, P. Pharo (dir), *Les formes de l'action. Raisons pratiques*, Paris, EHESS, p. 85-112.
- QUÉRÉ L. (1990), « Opinion : l'économie du vraisemblable. Introduction à une approche praxéologique de l'opinion publique », *Réseaux*, 43, 1990.
- QUÉRÉ L. (1991), « D'un modèle épistémologique de la communication à un modèle praxéologique », *Réseaux*, 46-47, 1991.
- QUÉRÉ L. (1994), « L'espace public comme lieu de l'action collective », Paris, Centre d'étude des mouvements sociaux, CNRS.
- REESE S.D. (1991), « Setting the media's agenda : A power balance perspective », in Anderson J.A. (ed), *Communication Yearbook*, 14, London, Newbury Park.
- RICŒUR P. (1977), *La sémantique de l'action*, CNRS.
- RICŒUR P. (1983), *Temps et récit*, Paris, Seuil.

- RIEMANN G., SCHÜTZE F. (1991), « Trajectory as a basic theoretical concept for analyzing suffering and disorderly social processes », in D. Maines (ed), *Social Organization and Social Process : Essays in Honor of Anselm Strauss*, New York, Aldine de Gruyter.
- SCHNEIDER J.W. (1985), « Defining the definitional perspective on social problems », *Social Problems*, 32, p. 232-234.
- SCHNEIDER J.W. (1985), « Social problems theory : the constructionist view », *American Review of Sociology*, 11, p. 209-229.
- SCHNEIDER J.W., KITSUSE J.I. (eds) (1984), *Studies in the Sociology of Social Problems*, Norwood, NJ, Ablex.
- SCHÜTZ A. (1932), *Der Aufbau der sozialen Welt. Eine Einleitung in die verstehende Soziologie*, Wien, Springer.
- SCHÜTZ A., LUCKMANN T. (1973), *The Structures of the Life-World 1*, Evanston, Northwestern UP.
- SCHÜTZ A. (1970), *Reflections on the Problem of Relevance*, ed. R. Zaner, New Haven-London, Yale UP.
- SHAW C.R. (1931), *The Natural History of a Delinquent Career*, Philadelphia, Albert Saifer.
- SMIGEL E.O. (ed) (1971), *Handbook on the Study of Social Problems*, Chicago, Rand McNally.
- SNOW D.A., ROCHFORD E.B., WORDEN S.K., BENFORD R.D. (1986), « Frame alignment processes. Micromobilization and movements participation », *American Sociological Review*, 51, p. 464-481.
- Social Research*, 1985 : n° spécial, *The New Social Movements*.
- SOEFFNER H.G. (1991), « Trajectory as intended fragment : the critique of empirical reason according to Anselm Strauss », in D. Maines (ed), *Social Organization and Social Process : Essays in Honor of Anselm Strauss*, New York, Aldine de Gruyter.
- SPECTOR M. (1981), « Beyond crime : seven methods for controlling troublesome rascals », in Ross H.L. (ed), *Law and Deviance*, Beverly Hills, Sage, p. 127-158.
- STRAUSS A. (1978), *Negotiations : Varieties, Processes, Contexts and Social Order*, San Francisco, Jossey-Bass.
- STRAUSS A. (1978), « A social world perspective », in N. Denzin (ed), *Studies in Symbolic Interaction*, Vol.1 Greenwich, CT, JAI Press.
- STRAUSS A. (1982), « Social worlds and legitimation processes », idem, vol. 4.
- STRAUSS A. (1984), « Social worlds and their segmentation processes », idem, vol. 5.
- STRAUSS A. (1993), *Continual Permutations of Action*, NY, Aldine de Gruyter.
- TASSIN E. (1992), « Espace commun ou espace public ? L'antagonisme de la communauté et de la publicité », in *Hermès*, n° 10, *Espaces Publics, Traditions et Communautés*, p. 23-38.
- TOURAINÉ A. (1974), *Production de la société*, Paris, Seuil.
- TOURAINÉ A. (1978), *La voix et le regard*, Paris, Seuil.
- TROYER R.J., MARKLE G.E. (1979), « Smoke gets in your eyes : Cigarette smoking as deviant behavior », *Social Problems*, 26, p. 611-625.
- TROYER R.J., MARKLE G.E. (1983), *Cigarettes : The Battle over Smoking*, New Brunswick, NJ, Rutgers UP.
- TUCHMAN G. (1978), *Making News : A Study in the Construction of Reality*, NY, Free Press.
- TURNER V. (1974), *Dramas, Fields and Metaphors : Symbolic Action in Human Society*, Ithaca, London, Cornell UP.
- WALKER J.L. (1977), « Setting the agenda of the US Senate : A theory of problem selection », *British Journal of Political Science*, 7, p. 423-445.

WALLER W. (1936), « Social problems and the mores », *American Sociological Review*, 1, p. 922-934.

WIENER C. (1981), *The Politics of Alcoholism : Building a Arena around a Social Problem*, New Brunswick, Transaction.

WIRTH L. (1940), « Ideological aspects of social disorganization », *American Sociological Review*, 5, p. 472-482.

WOOLGAR S., Pawluch D. (1985), « Ontological gerrymandering : The anatomy of social problems explanations », *Social Problems*, 32.

WRIGHT H. von (1971), *Explanation and Understanding*, London, Routledge and Kegan Paul.

WUTHNOW R. (1992), *Vocabularies of Public Life. Empirical Essays in Symbolic Structure*, London, Routledge.